COMITE de DIRECTION

PV N°12

Réunion en visioconférence du mardi 18 mai 2021

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Karine GAVOIS - Béatrice MATHIEU - Maryse MOREAU - Sylvie TESSEREAU
MM. Jean Michel APERCE - Sébastien AUBINEAU - Philippe BARRITAULT - Serge BIBARD - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Daniel FRAUDEAU - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Jean Michel GUILLET - Patrice HERAULT - Laurent LARBALETTE - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY

Excusés : MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Laurent ROHARD

Assistent : Mme Adeline URANGA (Directrice Administrative) et M. François Josse (CTD DAP).

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- Vanessa JUGE et son conjoint pour la naissance de Lia,
- Noémie JESBERGER (Stade Poitevin FC), Marie PINOGES (Poitiers Trois Cités), Laura VALERIE (Stade Poitevin FC) retenues pour la sélection du Pôle Espoir Féminin de Mérignac le mercredi 19 mai 2021 à Mérignac,
- Patrick GIRARD et Maryse MOREAU pour leur réélection au Comité Départemental Olympique et Sportif,
- Vincent NOLORGUES et Gérard BROUSTE pour leur élection au Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur,
- tous les nouveaux Présidents des clubs de Football de la Vienne.

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- au club d'Usson L'Isle et à la famille de Patrice SOUCHAUD, président, suite à son décès brutal,
- au District de la Creuse et à la famille de Franck TRICOCHE, CTD, suite à son décès brutal,
- au club de Nouaillé Maupertuis et à la famille de Pierre GUILLOT, suite à son décès.

Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à Jean Paul NAUDET, président de l'E.S. Buxerolles et Jean Paul BOUTILLET, président de l'U.S. Chauvigny.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

Avant d'aborder les principaux sujets, le Président Stéphane BASQ sollicite l'avis du Comité pour l'intégration dans le bureau du District de Maryse MOREAU en tant que vice-présidente. Les membres du Comité donnent leur accord.

- **Plusieurs sujets sont ensuite abordés à la suite du Comité de Ligue du 7 mai ou des différentes réunions des présidents de District.**

  - L'assemblée générale de la LFNA est fixée au samedi 26 juin 2021 en présentiel si les conditions sanitaires le permettent ou sinon en visioconférence,
  - Jérémy LESELLIER a présenté le schéma régional de l'I.R.2 F. pour 2020/2024 dont les objectifs sont de favoriser l'accès aux C.F.F., à la Formation Professionnelle Continue (F.P.C.), aux Titres à Finalité Professionnelle (T.F.P.) et développer les compétences de l'Equipe Technique Régional Elargie,
  - Une réforme des championnats régionaux, sur plusieurs saisons, est à l'étude,
  - Un questionnaire pour le format de la Coupe Nouvelle-Aquitaine sera adressé à tous les clubs départementaux ayant des équipes en D1, D2 et D3 afin de savoir s'ils souhaitent une coupe plutôt uniquement réservée aux clubs régionaux ou une coupe au format habituel ouverte à tous les clubs de Nouvelle-Aquitaine,
  - Les élections au BELFA ont donné lieu à des distensions au sein de la Ligue avec la candidature d'Alexandre GOUGNARD sur la liste de Guy et de Gérard BROUSTE sur la liste de Vincent NOLORGUES,
  - Le sujet de la thésaurisation sera abordé lors du prochain Comité le jeudi 20 mai 2021.

- **Rencontres amicales de reprise**

  - Suite aux dernières informations du Ministère des Sports, précisant une relance possible de la pratique sportive avec contact à partir du 9 juin (compétitions autorisées), le District de la Vienne propose une animation de reprise destinée aux joueurs seniors (masculins et féminines) sur les trois dernières journées (12/13, 19/20 et 26/27 juin 2021). La participation des équipes régionales est autorisée. A cet effet, un règlement allégé sera appliqué et transmis aux clubs par la messagerie Zimbra.
    Un sondage sera adressé aux arbitres pour savoir s'ils souhaitent officier bénévolement lors de ces rencontres amicales.
    Le tableau des dernières dispositions sanitaires en vigueur sera transmis aux clubs par la messagerie officielle.

- **Priorités 2021/2024**

  - Parmi les priorités 2021/2024, la plus importante est de retrouver tous les licenciés joueurs(ses) séniors et les dirigeants. L'inquiétude est moindre pour les jeunes du Football d'animation. Le président demande aux membres du Comité d'être présents auprès des clubs dès la reprise du championnat,
  - D'autre part, il propose aux membres du Comité de remplacer les réunions de secteur par des réunions par poule de niveau de compétition,
  - Un séminaire de rentrée pour les membres du Comité va être organisé en septembre 2021 afin de compléter le plan d'actions présenté à l'A.G. élective de septembre dernier.

- **Reprise d'activité des salariés**

  - Les salariés vont reprendre une activité en présentiel au siège du District à compter du mardi 25 mai 2021 aux jours et horaires d'ouverture habituels. Les clubs qui le souhaitent pourront demander des rendez-vous par mail.

INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

- **Retour sur le COMEX du jeudi 6 mai 2021**

  - ✓ **Compétitions**

  - <u>1. Composition des championnats</u> : la décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son

maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation…etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021,

- 2. Vacances : dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire…etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020,

- 3. Retour à la structure initiale des championnats : la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022. Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023. Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale.

  Les membres du Comité de Direction se prononcent favorablement pour un retour à la structure initiale dès cette saison si une ou plusieurs vacances le permettent.

  4. Championnats générationnels : en ce qui concerne la composition des championnats générationnels pour la saison 2021/2022, compte-tenu de la grande diversité des situations dans l'ensemble des territoires, le Comité Exécutif laisse la liberté à chaque instance, via son Comité de Direction ou le cas échéant par son Assemblée Générale, de prendre la décision qui lui paraitra la plus adaptée à sa situation, qui pourra notamment consister à permettre de faire un glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats et permettre de modifier, lorsque cela s'avère indispensable, le format de la compétition, voire, le cas échéant, les critères de sélection des équipes participant au championnat concerné**.** Il est précisé que tous les championnats de jeunes qui ne sont pas générationnels restent bien entendu soumis à la règle définie au point 1 ci-avant, à savoir repartir en 2021/2022 avec la même composition des championnats qu'en 2020/2021.

✓ **Discipline**

Il est décidé, pour les licenciés sanctionnés dans des équipes dont le championnat a été arrêté, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.

✓ **Statut de l'Arbitrage**

1. Situation d'infraction des clubs : lorsque le club a inscrit, à une ou plusieurs formations, le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit, à une ou plusieurs formations, le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

Chaque instance reste libre d'organiser des sessions de formation d'ici le 30 juin 2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours.

2. Modification de certaines dates : concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021/2022, les trois dates suivantes sont modifiées :

- La date du 1er examen de la situation des clubs est repoussée du 31 janvier au 31 mars 2022,
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28 février au 30 avril 2022,

- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

- ✓ **Vie des clubs**

  Les échéances à venir pour la saison en cours, règlementaires ou pratiques, relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, de groupement ou encore de reprise d'activité sont décalées d'1 mois au minimum, voire davantage si l'instance compétente l'estime justifié et si cela reste possible au regard de l'établissement des calendriers 2021/2022.

- ➢ **Modifications aux textes fédéraux adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021**

  - ✓ **Article - 39 bis L'équipe en entente** : Les règlements spécifiques aux Ligues et Districts doivent préciser l'autorisation ou non pour une équipe en entente d'accéder à la division supérieure des compétitions qui lui sont accessibles.

    Le nombre d'équipes autorisées par club dans chaque catégorie est défini par le District concerné.

    En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club support, et en aucun cas à l'autre (l'un des autres) club(s) constituant(s).

    A titre transitoire, toute entente engagée en championnat de Ligue pour la saison 2020 / 2021 pourra, si elle est renouvelée, continuer d'évoluer en championnat de Ligue. Une fois cette entente arrivée à échéance, il sera fait application de la règle prévue au paragraphe précédent.

    Une équipe de jeunes en entente peut participer à l'ensemble des compétitions de District (selon le règlement de District ou de Ligue), sans possibilité d'accéder aux compétitions de Ligue.

    Un club dont une équipe senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut avoir un ou plusieurs équipes de jeunes en entente, mais l'entente ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné.

  - ✓ **Article - 39 ter Le groupement** : Seuls des clubs limitrophes peuvent former un groupement. Il peut s'agir de clubs issus de Districts différents ou de Ligues différentes, sous réserve de l'accord des Districts / Ligues concerné(e)s.

    Un groupement a une durée minimale de trois saisons, renouvelable. Les clubs désirant former un groupement doivent conclure la convention prévue à cet effet, disponible dans les Ligues et Districts.
    Un correspondant unique chargé des relations entre les clubs et avec les instances doit être identifié.

    Le club qui quitte le groupement avant la fin de la période de trois ans n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention. La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas.

    Si un club souhaite se retirer du groupement à l'expiration de la convention, il devra avertir les autres clubs avant le 1er mai et les instances (District et Ligue) avant le 31 mai, par messagerie officielle.
    Si la convention n'est pas reconduite à son expiration ou si tous les clubs signataires décident d'y mettre un terme anticipé :
    - le groupement disparaît,
    - la saison suivante, les clubs engagent leurs propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas, sauf si un accord intervient entre tous les clubs du groupement sur la répartition des places libérées. Le Comité de Direction de la Ligue, après avis du District concerné pour les compétitions qu'il organise, décide s'il accepte ou refuse cet accord.

    La création d'un groupement en matière de jeunes consiste, pour les clubs concernés, à mettre en commun l'intégralité de leurs licenciés des catégories U12 à U18 (filles et garçons ou bien uniquement filles ou uniquement garçons).
    Peuvent également y être intégrés :
    - l'ensemble des catégories du football d'animation (U6-U11),

- les catégories U19 et U20, en fonction de la structure des championnats des Districts et Ligues concernés.

Les équipes du groupement peuvent participer :
- aux compétitions de District et de Ligue,
- à la Coupe Gambardella-Crédit Agricole.
Toutefois, elles ne peuvent pas accéder aux championnats nationaux.

Un club dont une équipe senior masculine ou féminine évolue dans un championnat national peut appartenir à un groupement en matière de jeunes, mais le groupement ne lui permet pas de répondre aux obligations imposées aux clubs du championnat national concerné, sauf en Championnat National 3.

- ✓ **Article - 59 Licence volontaire** : Il est délivré une licence « Volontaire » à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football ni exercer de fonctions officielles (parent accompagnateur…etc.).

- ✓ **Article - 70 Certificat médical** :
2. Le joueur mineur, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, doit répondre, chaque saison jusqu'à sa majorité, à un questionnaire de santé, figurant en annexe du Règlement de la Commission Fédérale Médicale.
S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu négativement à toutes les questions, le joueur n'est soumis à aucune autre formalité sur le plan médical.
S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu positivement à au moins une question, le joueur doit satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur le formulaire de demande de licence. Ce certificat médical n'est valable que pour la durée de la saison en cours.
Par exception, si le joueur mineur veut bénéficier d'un double sur classement en application de l'article 73.2 des présents Règlements, il fait obligatoirement l'objet d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du football, dans le respect des conditions définies audit article.
Pour l'application des dispositions du présent paragraphe 2, l'âge du joueur s'apprécie au jour de la saisie de la demande de licence par le club.

- ✓ **Article - 155 Mixité** : Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.

- ✓ **Article - 226 Modalités pour purger une suspension** : Le joueur exclu par l'arbitre ne peut pas purger sa suspension avec une autre équipe de son club le jour-même ou le lendemain de son exclusion.
A compter du surlendemain de l'exclusion, la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

- ➢ **Règlement disciplinaire**

- ✓ **Article - 2.2 L'étendue du pouvoir disciplinaire** : Le fait de tenter de commettre des agissements répréhensibles peut donner lieu à l'engagement de poursuites disciplinaires.

- ✓ **Article - 4.5 Les modalités d'exécution** : A défaut de dispositions ou circonstances particulières, les sanctions prononcées par l'organe disciplinaire de première instance prennent effet à partir du lundi zéro heure qui suit leur prononcé.
Par dérogation à ce principe, doivent être purgées dans la continuité :
- la sanction infligée au licencié en complément de sa suspension automatique pour le match de compétition officielle suivant celui à l'occasion duquel il a été exclu par l'arbitre (article 4.2 du présent règlement), à la condition qu'aucun match de compétition officielle n'ait eu lieu entre la purge du match automatique et le prononcé de ladite sanction,
- la sanction infligée à l'assujetti ayant préalablement fait l'objet d'une mesure conservatoire (article 3.3.3 du présent règlement),
- la sanction aggravée par l'organe disciplinaire d'appel, à la condition que la sanction prononcée en première instance n'ait pas encore été intégralement purgée.
[…]

- ➢ **Barème disciplinaire**

Article - 1 Avertissement - § 1.3 : Lorsqu'un joueur reçoit un avertissement pendant le match puis un second avertissement pendant la séance des tirs aux buts, il n'est pas exclu par l'arbitre, conformément à la loi du jeu n°10. Néanmoins, ce joueur reste soumis à l'application de la règle des 3 avertissements définie ci-avant, quand bien même les 2 avertissements lui ont été infligés lors de la même rencontre.

- **Courrier des clubs**

Pour la saison 2021/2022, les demandes des clubs ci-dessous sont parvenues au District :

- St Gervais les 3 Clochers pour une mise en inactivité,
- Orches pour une reprise d'activité,
- St Rémy sur Creuse pour son retrait du GJ. Avenir 86.
- Béruges - Vouneuil sous Biard,
  Journet - Etoile Rouge de la Trimouille
  pour un projet de fusion création

  Jaunay Clan - Marigny
  Stade Poitevin FC - Poitiers St Eloi
  SO Châtellerault - Senillé Saint Sauveur
  pour un projet de fusion absorption.

Les membres du Comité donnent un avis favorable. Les dossiers seront transmis à la Ligue pour validation.

- **Points sur les effectifs au 16 mai 2021**

Le District de la Vienne comptabilise 15 910 licenciés au 16 mai 2021 (17 622 au 16 mai 2020) pour 17 605 au 30 juin 2020, soit une perte de 1 695 licenciés (9,6 %). Cette baisse est très importante dans le football d'animation garçons (- 632), les séniors (- 153), U14/U15 (-132), U12/U13 (-117) et les dirigeants/dirigeantes (- 149).

- **Médailles LFNA**

Le nombre de médaille d'or LFNA octroyé au District de la Vienne de Football est de 2. Le Comité de Direction n'en ayant validé qu'une seule, la seconde proposition est Gérard DELAVAULT d'Availles en Châtellerault. Les membres du Comité sont unanimement favorables.

- **Composition des commissions**

La commission technique a émis un avis défavorable à la demande d'intégration de M. Hassan CARTILI.

À la suite de son évolution professionnelle, Emelyne RIVAUD se retire de la commission Féminines et Féminisation.

COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

- **Annulation Festival Foot U13 Pitch**

Le Comité Exécutif de la Fédération, lors de sa séance du 24 mars 2021 et sur proposition de la Ligue du Football Amateur, a décidé d'annuler l'édition 2021 du Festival Foot U13 Pitch.

INTERVENTIONS MEMBRES DU COMITE

- **Serge BIBARD, trésorier général du District** informe les membres du Comité de la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 19 000 € (13 000 € de fonctionnement et 6 000 € pour l'action sur les "Gestes qui sauvent",

Le chômage partiel des salariés avait été reconduit jusqu'au 30 juin 2021,

Concernant l'aide du District aux clubs, il rappelle le message délivré lors du précédent Comité, à savoir qu'une approche du résultat sera effectuée fin juin 2021 afin de décider du montant de l'aide qui pourrait être attribuée aux clubs en fin de saison à condition que les aides fédérales et régionales soient maintenues eu égard à la crise sanitaire

- **François JOSSE (CTD DAP)** rend compte des entretiens téléphoniques et des visites d'évaluation terrain avec les clubs ayant déposé leur dossier Label Jeunes F.F.F.F et/ou Label Ecole Féminine de Football.

- **Béatrice MATHIEU** indique que 16 clubs sont ou seront visités dans le cadre du Label Séniors LFNA.

  D'autre part, elle fait un compte rendu de la réunion, organisée par le C.D.O.S., avec la DSDEN 86, le SDJES, l'USEP, l'UNSS, le Département de la Vienne, les Comités Départementaux et les représentants des municipalités pour la semaine Olympique et Paralympique organisée tous les jours de la semaine du lundi 21 au vendredi 25 juin 2021 à Lathus, Neuville, Grand Poitiers, Civray et Loudun, Châtellerault, pour l'animation sportive et la promotion du sport.
  Le District de la Vienne de Football, avec les clubs locaux et des membres de la commission technique et du Comité, participera à travers différents ateliers : Golf foot, oppositions et parcours technique.
  Sur chaque lieu de la manifestation, les créneaux horaires de 10h-12h et de 14h-16h seront réservés aux scolaires, celui de 12h à 14h pour les entreprises et de 17h à 20h pour le grand public.

- **Philippe BARRITAULT**, président de la commission des jeunes, intervient pour les 5 accessions d'équipes de jeunes en Ligue selon des critères incontournables et de critères Ligue et District.
  Après analyse des dossiers clubs ayant répondu favorablement, un classement sera établi et transmis à la Ligue.
  Le nombre d'équipes pour l'accession (5 en 2021/2022) sera revu chaque année par la Ligue.

  Ensuite, il fait un compte rendu du groupe de travail, composé de membres de la commission des Jeunes, de la commission technique et des représentants de clubs, sur l'évolution de la pratique U11.
  Actuellement cette catégorie évoluait lors de nombreuses journées de championnat et coupes.
  A l'avenir, un calendrier a été établi comme suit :
  - une journée d'accueil,
  - 3 phases de pratique avec :
    la phase 1 sur 2 journées par secteurs géographiques avec tête de série,
    la phase 2 sur 4 journées,
    et la phase 3 sur 6 journées,
  - des journées libre pour pratiquer du football diversifié,
  - du Futsal en janvier afin de déterminer les équipes pour le Challenge Fétis Lahitte,
  - une dernière journée festive avec le foot adapté (IME) afin de favoriser l'intégration.

A la demande de certains clubs, les membres du Comité donnent leur accord pour l'organisation de plateaux U7/U9, dans le respect du contexte sanitaire.

- **Christian SAVIGNY**, président de la commission technique, s'est rendu le mercredi 12 mai 2021 à une journée de détection dans le cadre d'une classe à horaires aménagées qui va ouvrir au Collège Jules Verne de Buxerolles.

ACTIVITES REALISEES

Jeudi 11 mars 2021

- ✓ **Formation module U17/U19 (théorie) en visioconférence**

  17 participants : Mehdy ALLAIS (Fontaine le Comte), Maxime BARBOT (Jaunay Clan), Guillaume BRETAUDEAU et Arnaud NICOLE (Niort St Florent), Moghith CHAIBI, Jean Rémi DUPUY, Amaury GERRAND et Nabil REZQALLAH (Stade Poitevin F.C.), Orlane CHARBONNEAU (A.S.M.), Jérémie DENIAU (Pays de l'Ouin), Mickaël GOHAUD et Idriss KHIAR (Neuville), Micaela KINANGA DIAVITA (Poitiers A.S.A.C.), Hervé KLEIN (Ligugé), Corentin PUAUD (Thouars Foot 79), Eric SANCHEZ (Cenon sur Vienne), Dimitri VINCENT (Loudun),

  3 absents non excusés : Swafouwani ANGATAHI et Ali BICER (Stade Poitevin F.C.), Simon CATEVAUX (Beaumont St Cyr),

  Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD PPF).

Mardi 16 mars 2021

- ➢ **Formation continue (en visioconférence) des nouveaux arbitres, des saisons 2019/2020 et 2020/2021**

  12 participants : Mathieu BALESTRAT (indépendant), Benjamin BARBEAU (Buxerolles), Walid BENAZZOUZ (Portugais de Châtellerault), Sékou CAMARA (Naintré), Nicolas et Mathieu LAVAUD (Loudun), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892), Max MESSAGER (Marigny St Léger), Christophe MONCEAU (F.C. Beaulieu), Cristal RAYEZ (Châtellerault S.O.), Bléhouin Gnomblehi Kévin TAHO (Poitiers 3 Cités), Lilian TERRONES (Coussay les Bois).

  Encadrement : Sébastien AUBINEAU - Jordan MORISSON et Patrick RIVIERE

Vendredi 19 et samedi 20 mars 2021

- ➢ **Formation initiale arbitre (théorie) en visioconférence**

  1 participant de la Vienne : Clément LANDREAU (A.C.G. Foot Sud 86)

  Encadrement : Sébastien AUBINEAU

Samedi 20 mars 2021

- ➢ **Visioconférence avec les clubs pour donner suite aux résultats du questionnaire sur l'avenir des compétitions départementales**

  Participation de 79 clubs : A.C.G. Foot Sud 86, Antoigné, Antran, A.S.M., Availles en Châtellerault, Availles Limouzine, Avanton, Beaumont St Cyr, Béruges, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Bonneuil Matours, Brion St Secondin, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay St Genest, Champagné St Hilaire, Champigny le Rochereau, Chasseneuil St Georges, Château Larcher, Châtellerault Réunionnaise, Cissé, Coussay les Bois, Croutelle, Dissay, Fleuré, Fontaine le Comte, Ingrandes, Jardres, Les 3 Moutiers, La Chapelle Bâton, La Pallu, Lavoux Liniers, L'Envigne, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Les Roches La Villedieu, Ligugé, Loudun, Lusignan, Marigny St Léger, Mignaloux Beauvoir, Migné Auxances, Montamisé, Montmorillon, Nalliers, Nieuil l'Espoir, Nord Vienne, Nouaillé, Oyré Dangé, Ozon F.C., Payroux Charroux Mauprévoir, Poitiers 3 Cités, Poitiers A.S.A.C., Poitiers CEP 1892, Poitiers Gibauderie, Poitiers St Eloi, Pressac, Queaux Moussac, Rouillé, Sanxay, Sèvres Anxaumont, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, St Benoît, St Christophe, St Julien l'Ars, St Savin St Germain, St Saviol, Thuré Besse, Usson L'Isle, Valence en Poitou Couhé, Villeneuve, Vouillé, Vouneuil sous Biard,

  Poitiers St Eloi Loisirs,

  GJ Avenir 86, GJ Foot Sud 86, GJ 3 Vallées 86

Encadrement : Philippe BARRITAULT, Stéphane BASQ, Serge BIBARD, Bruno DUPUIS, Daniel GUERIN, Maxence GUIN, Laurent LARBALETTE, Béatrice MATHIEU, Maryse MOREAU, Jean Louis OLIVIER, Jean Paul PEYNET, Christian SAVIGNY.

Jeudi 1er avril 2021

- ✓ **Formation module Sénior (théorie) en visioconférence**

17 participants : Alya CAMARA, Ariel CODO, Antoine FERNANDES, Micaela KINANGA DIAVITA (Poitiers ASAC), Moghith CHAIBI, Jean Rémi DUPUY (Stade Poitevin FC), Sébastien DA SILVA DINIZ et Pascal POUPARD (Quinçay), Alexandre DEMASSIEUX, Jonathan GIMENEZ (Nieuil l'Espoir), Jérémie DENIAU (FC Pays de l'Ouin), Mickaël GOHAUD et Vincent VASLIN (Neuville), Hervé KLEIN (Ligugé), Bastien PASCAULT (Usseau), David SUZANNE (Béruges), Dimitri VINCENT (Loudun),

3 absents non excusés : Swafouwani ANGATAHI (Stade Poitevin FC), Sébastien BONNEAU (Angoulême Charente), Simon CATREVAUX (Beaumont St Cyr),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean Paul BLOT.

Lundi 12 et mardi 13 avril 2021

- ✓ **Formation module Projet Associatif en visioconférence**

14 participants : Paul BENTAYOU (ACFC Angoulême), Manon CHABANAS DEFRANCE (ASJ Soyaux Charente), Hugo CHARGE et Tom LARGEAU (Niort St Florent), Jean François DANE (FC Hagetmautien), Jean François DICHAMP (FC Lalbenque), Quentin DOUBLET (Jarnac), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Simon GRANDCHAMP (Beynat), Alexandre JUGIE (Larche), David LACOTTE (Trélissac Antonne Périgord), Brandon NEVEUX (Jaunay Clan), Léo PETROIX (Nay Vath Vielha), Toufik TAIBOUNI (Brantôme),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Jeudi 15 avril 2021

- ✓ **Formation modules U17 et U19 (théorie) en visioconférence**

17 participants : Maeva AMIRAULT, Clément BONNEAU, Laurine BRUYERE, Yohann CHARRIER, Tony FELIX, Julien RENAUX (SO Châtellerault), Didier BENARD (Royan Vaux Atlantique), Baidir CHERAFT (Stade Poitevin FC), Jean François DANE (FC Hagetmautien), Quentin DOUBLET (Jarnac), Lisa LARRIEU (Pau), Léo PETROIX (Nay Vath Vielha), Laurent POUPARD (Niort St Florent), Romain RAKOTOZAFY (Loudun), Valentin ROUSSELY (Montpon Menesplet), Christian TERRIER (Cozes), Sylvain ZAPATA (St André de Cubzac)

1 absente excusée : Charline BARBERIN (Marmande)

3 absents non excusés : Tymoteusz SKRZYPEK et Ugo TARBES (Libourne), Rudy STORRER (FC Médoc Côte d'Argent),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Vendredi 16 avril 2021

- ✓ **Formation module Séniors (théorie) en visioconférence**

16 participants : Mehdy ALLAIS (Fontaine le Comte), Clément BONNEAU, Guillaume FAUSTIN LEYBACH, Idelphonse Giresse KAMLEU KAMLEU, Julien RENAUX (SO Châtellerault), Didier BENARD (Royan Vaux Atlantique), Jean François DANE (FC Hagetmautien), Quentin DOUBLET (Jarnac), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Amaury GERRAND (Stade Poitevin FC), Thomas LEPINE (US Marsaneix Manoire), Yannick MARCY (Léognan), Nicolas MARIETTE (Neuville), Laurent POUPARD (Niort St Florent), Romain RAKOTOZAFY (Loudun), Michael REYMANN (Migné Auxances),

3 absents excusés : Maeva AMIRAULT et Laurine BRUYERE (SO Châtellerault), Baidir CHERAFT (Stade Poitevin FC),

1 absent non excusé : Nicolas SABOURAULT (Béruges)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Lundi 19 et mardi 20 avril 2021

- ✓ **Formation CFF1 modules U9 et U11 (pratique) en visioconférence**

15 participants : Maeva AMIRAULT et Laurine BRUYERE (S.O. Châtellerault), Léopold CHATEAU et Sullivan MONFORT (Chauvigny), Mathias DA SILVA CRUZ, Victor PAGNOUX, Timothé PITON et Corentin VILLEMAIN (Neuville), Fouad DOUIAB, Léo GRIMAUD et Paul LEBEAU (Jardres), Oussama HASNAOUI (Migné Auxances), Julien LIGNER (Pons), Brandon NEVEUX (Jaunay Clan), Maxime SAULNIER (Stade Poitevin F.C.),

5 absents non excusés : Damien BOUTANT (Chasseneuil St Georges), Benoît BOUTY (Mignaloux Beauvoir), Florian DUQUERROUX (Chauvigny), Amany KOUAKOU et Simon LEFORT (Poitiers ASAC).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD PPF).

- ✓ **Formation CFF1 modules U9 et U11 (pratique) en visioconférence - STAPS Poitiers**

13 présents : Florian BERTHELLEMY (Thouars Foot 79), Aymeric CHEVALIER (GJ Cœur de Bocage), Jocelyn COMMIN (Sèvres Anxaumont), Clément DUMAS DELAGE (Aiffres), Thibault FRANCOIS (ES Thénezay Peyratte Ferrière), Enzo FUMOLEAU (Migné Auxances), Corentin GERBEAU et Eliott SAUVE (FC Jeunes Orée de l'Autize), Cassandra GUIGNARD (Thuré Besse), Maël MARTIN (Poitiers CEP 1892), Gauthier MEHL (Buxerolles), Thomas POTOCZNY (Chauray), Lucas ROUSSEAU (St Varent Pierregeay),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) - François JOSSE (CTD DAP)

Jeudi 22 et vendredi 23 avril 2021

- ✓ **Formation module Projet Sportif et Educatif en visioconférence**

12 participants : Paul BENTAYOU (ACFC Angoulême), Manon CHABANAS DEFRANCE (ASJ Soyaux Charente), Jean François DANE (FC Hagetmautien), Jean François DICHAMP (FC Lalbenque), Quentin DOUBLET (Jarnac), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), David LACOTTE (Trélissac Antonne Périgord), Sébastien LE DAIN (Igny), Brandon NEVEUX (Jaunay Clan), Carine PETRIAT (Pau), Bilel SAIDI (Clermont Foot), Toufik TAIBOUNI (Brantôme),

2 absents non excusés : Florian BOUILLAUD (Mouthiers), Gaëtan LAMI (St Seurin),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Samedi 24 avril 2021

- ➢ **Réunion de présentation dispositif Label Jeunes FFF et E.F.F.**

9 participants de 6 clubs : Jean François ARNAUDET, Fréderic TURBEAU et Maxime TURBEAU (GJ 3 Vallées 86), Rémy BERNARDEAU (GJ Foot Sud 86), Eric BILLET (St Benoît), Dominique COTTET et Didier LIGAUD (St Savin St Germain), Matthieu GRENIER (Ligugé), Jérôme HEBRAS (Nouaillé).

Encadrement : Patrice BILLY, François JOSSE (CTD DAP) et Béatrice MATHIEU

Dimanche 25 avril 2021

- **Formation continue pratique des nouveaux arbitres saison 2019/2020 et 2020/2021 au complexe sportif Michel Amand**

  9 participants : Mathieu BALESTRAT (indépendant), Benjamin BARBEAU (Buxerolles), Sébastien BEAUFILS (Rouillé), Sékou CAMARA (Naintré), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Nicolas et Mathieu LAVAUD (Loudun), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Christophe MONCEAU (F.C. Beaulieu).

  Encadrement : Sébastien AUBINEAU, Patrick RIVIERE

Jeudi 29 avril 2021

- **Réunion en visioconférence sur le Projet de Performance Fédéral U13 Filles et Garçons**

  13 participants de 12 clubs : Arnaud AUGEREAU (Poitiers ASAC), Rémi BERNARDEAU (La Chapelle Bâton), Didier DANIEL (Lusignan), Stéphane DUMAS et Coralie RENETEAU (SO Châtellerault), Eric GONZALEZ (Ligugé), Mickaël REYMANN (Migné Auxances), Tony RICHARD (ASM), Franck SERVOUZE (Montmorillon), Maxime TURBEAU (GJ 3 Vallées 86), Patrice BLANC (Jaunay Clan), Nadège RABOISSON (Poitiers 3 Cités), Thierry NAVARRE (St Savin St Germain).

  Encadrement : François JOSSE (CTD DAP).

Lundi 3 mai 2021

- **Formation CFF2 modules U13 et U15 (pratique) - STAPS Poitiers en visioconférence**

  11 participants : Florian BERTHELLEMY (Thouars Foot 79), Mila BODIN (Poitiers 3 Cités), Aymeric CHEVALIER (GJ Cœur de Bocage), Corentin GERBEAU et Eliott SAUVE (FC Jeunes Orée de l'Autize), Cassandra GUIGNARD (Thuré Besse), Maël MARTIN (Poitiers CEP 1892), Thomas POTOCZNY (Chauray), Lucas ROUSSEAU (St Varent Pierregeay), Maxime SAULNIER (Stade Poitevin FC), François THIBAULT (ES Thénezay Peyratte Ferrière),

  Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

- **Formation module U13 (pratique) en visioconférence**

  10 participants : Clément ALIX et Flavien FLEVEAU (La Pallu), Maeva AMIRAULT et Laurine BRUYERE (S.O. Châtellerault), Damien AUPETIT (Montmorillon), Emmanuel BRAYS (Chamois Niortais), Théo GERVAIS (Lusignan), Mickaël GOHAUD et Victor PAGNOUX (Neuville), Clément SENECHAL (Buxerolles),

  5 absents excusés : Arnaud DARMAGNAC et Alexis GOUDEAU (Migné Auxances), Lucas PARE et Hugo TORRES (Prigonrieux), Valentin SMOLIC (Lusignan)

  5 absents non excusés : Baidir CHERAFT et Hugo POEY (Stade Poitevin F.C.), Dylan KIBONDZI (Migné Auxances), Jonathan NZIENGUI DOUKAGA (Poitiers A.S.A.C.), Albin PILLOT (Vouillé).

  Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD PPF).

Jeudi 13 mai 2021

- **Formation CFF3 modules U17 et U19 (théorie) en visioconférence**

  16 participants : Didier BENARD (Royan Vaux Atlantique), Clément BONNEAU, Yohann CHARRIER, Tony FELIX, Julien RENAUX (SO Châtellerault), Grégory BOUCHET (Nouaillé), Nasser BOUDINA (Vincennois), Jean François DANE (FC Hagetmautien), Roland KABORE (Poitiers ASAC), Lisa LARRIEU (Pau), Laurent POUPARD (Niort St Florent), Romain RAKOTOZAFY (Loudun), Valentin ROUSSELY (Montpon Menesplet), Blehouin Gnomblehi K TAHO (Poitiers 3 Cités), Christian TERRIER (Cozes), Sylvain ZAPATA (St André de Cubzac)

6 absents excusés : Maeva AMIRAULT et Laurine BRUYERE (SO Châtellerault), Quentin BRETONNEAU (Buxerolles), Alya CAMARA (Poitiers ASAC), Théo KOTRI (Neuville), Giovanni PINTO (Parthenay Viennay),

9 absents non excusés : Charline BARBERIN (Marmande), Sébastien BONNEAU (Angoulême Charente), Baidir CHERAFT (Stade Poitevin FC), Kenan DOGAC (Amicale Terrasson), Quentin DOUBLET (Jarnac), Léo PETROIX (Nay Vath Vielha), Tymoteusz SKRZYPEK et Ugo TARBES (Libourne), Rudy STORRER (FC Médoc Côte d'Argent).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP).

Samedi 8 mai 2021

- **Rassemblement féminin à Puymoyen**

6 participantes du District de la Vienne : Manon BRIMAUD (S.O. Châtellerault), Noémie JESBERGER et Laura VALERIE (Stade Poitevin FC), Ericka MATTHYS et Chloé ROUX (Jaunay-Clan), Marie PINOGES (Poitiers Trois Cités).

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF)

Prochain Comité : sur convocation

Le Président	La Secrétaire Générale
Stéphane BASQ	Béatrice MATHIEU